

Conditions d'inscription

Les ateliers réguliers n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires, ni les jours fériés.
Exception pour les cours du samedi qui ont lieu le 1^{er} jour des petites vacances scolaires.

SÉANCE D'ESSAI

Cette séance d'essai a lieu lors de votre 1^{er} cours. Elle est sans engagement.

LA SÉANCE D'ESSAI NE S'APPLIQUE PAS À CEUX QUI ONT BÉNÉFICIÉ D'UN COURS DÉCOUVERTE.

PRÉINSCRIPTIONS

Le nombre de places est limité, c'est pourquoi les préinscriptions sont recommandées.

Celles-ci peuvent se faire :

- par téléphone au 06 25 74 37 58
- par courriel: contact@atelier-bd.com
- Rubrique « Contact » du site www.atelier-bd.com

INSCRIPTION

Le règlement de la totalité des séances est dû à l'inscription, lors du premier cours, même pour les paiements par chèque encaissés chaque mois. Le cours « découverte » n'est pas compté comme séance.

Les inscriptions aux cours réguliers sont effectives à réception du règlement, pour l'année scolaire ou au trimestre.

INSCRIPTION EN COURS DE TRIMESTRE OU D'ANNÉE

Le tarif est calculé au prorata à partir de 4 séances manquées.

RATTRAPAGE DES SÉANCES

Il est possible de rattraper une ou plusieurs séances manquées. Le lieu et l'horaire du rattrapage sont possibles selon les autres cours et créneaux existants.

INFO-COVID

En cas de confinement pendant le trimestre, ou impossibilité de faire cours en présentiel, je vous propose de **RÉCUPÉRER** les séances manquées selon plusieurs options :

- Cours à distance,
- Cours récupéré dans un autre lieu si la situation le permet (à définir) ;
- Séances récupérées à la fin des cours (de mi-juin à début juillet soit 2-3 séances) ;
- Stage(s) dessin offert(s) pour l'équivalent d'une partie des séances manquées, sur l'année scolaire 2021-22 (petites et/ou grandes vacances).

RÈGLEMENT

Le règlement peut se faire par chèque à l'ordre de Clémence Bevilacqua, ou en espèces. Il se fait sur place, en début de séance.

L'annulation éventuelle d'un cours est annoncée au plus tard 3 jours avant la date de la séance, sauf en cas d'imprévu, cette dernière étant reportée ultérieurement.

Aucun règlement anticipé ne pourra être remboursé en cas de désistement en cours d'année.